

ARTS PLASTIQUES

PRATIQUES TRADITIONNELLES

& NUMÉRIQUES DE CRÉATION

Le lycée Camille Saint Saëns à Rouen propose aux futur.e.s élèves entrant en seconde générale et technologique de poursuivre l'enseignement des arts plastiques.

Cet enseignement optionnel s'inscrit dans la continuité de celui du collège. Il permet aux élèves de conserver et de poursuivre une pratique plastique plus autonome, ambitieuse et aboutie. Mobilisant des situations variées, les arts plastiques engagent les élèves dans une

pratique d'expérimentation, d'exploration, de recherche et d'invention et couvrent l'ensemble des domaines artistiques (peinture, sculpture, installation, dessin, architecture, volume, photographie, vidéo, infographie) prenant en compte la pluralité des démarches et la diversité des œuvres.

Les élèves pratiquent les arts plastiques de manière réfléchi et développent progressivement leurs propres projets.

À qui s'adresse l'option ?

Cet enseignement est ouvert à tous les élèves, quelles que soient leurs options de spécialités.

Tous les élèves qui s'intéressent à l'art et à toutes formes d'expression artistique peuvent suivre l'option facultative. Les élèves ne sont pas sélectionné.es.

En Seconde, le programme porte sur : *La représentation, l'image, la matérialité, la présentation de l'œuvre, de l'idée à la réalisation, la création à plusieurs.*

L'enseignement articule la pratique et la culture artistique.

Pratique : création / expression

axée sur la maîtrise des moyens plastiques traditionnels, la découverte de nouveaux moyens d'expression, les images numériques fixes et animées, la conduite d'un projet personnel et le travail en autonomie.

Culture artistique : Histoire des arts offre des sources iconographiques dans lesquelles puiser, stimuler et nourrir la pratique plastique de l'élève.

Au cycle terminal :

le programme s'attache à la problématique de la **Représentation** en première et à la problématique de la **Présentation** en terminale.



Lycée CAMILLE SAINT SAËNS

22 Rue Saint-Lô

76000 ROUEN

<http://stsaens.spip.ac-rouen.fr>

Organisation de l'enseignement

Seconde	Enseignement optionnel Arts plastiques	2h/ semaine
Première/ terminale optionnel <i>Toutes spécialités</i>	Option facultative Arts plastiques	3h/ semaine
Évaluation	Dossier de travaux artistiques préparé sur l'année, évaluation en contrôle continu, il n'y a plus d'épreuve terminale	



Apprendre à communiquer, à parler de son travail

Matière d'expression personnelle, l'option développe la sensibilité de l'élève et lui permet d'acquérir un vocabulaire descriptif pour rendre compte des œuvres et de ses propres productions plastiques.

Rencontrer des œuvres et des artistes

Les élèves bénéficient de la gratuité au Musée des Beaux-Arts et de la proximité de nombreux lieux d'expositions à Rouen (musée de la céramique, musée des Arts Du fer – le Secq des Tournelles). La visite de lieux culturels et artistiques, la rencontre avec des professionnels des arts conduisent les élèves à découvrir et à exploiter les dispositifs et les stratégies d'exposition conçus par les artistes.

Évaluation

À partir des différentes productions créées au cours de l'année, l'élève constitue un dossier de travaux personnels évalué en contrôle continu. Il n'y a plus d'épreuve finale au baccalauréat.



Une option valorisante : « parcours avenir »

« l'enseignement optionnel en classe de terminale est accessible à tous les élèves, qu'ils aient suivis ou non l'option en classe de seconde ou en classe de première.

Il accompagne les choix d'orientation des élèves dans la perspective des études supérieures. Par des savoirs et modalités pédagogiques spécifiques, l'enseignement des arts plastiques enrichit leurs parcours des dimensions de la créativité, de la sensibilité et de la culture artistiques. **Celles-ci sont aujourd'hui appréciées, attendues et parfois requises dans de nombreuses**

formations après le baccalauréat, y compris en dehors de celles dédiées aux arts.

Cet enseignement contribue plus particulièrement à consolider le profil artistique d'élèves souhaitant s'engager vers des études en arts plastiques, en arts visuels ou vers des domaines voisins tels que l'architecture, le design, la création numérique... »

Bulletin officiel de l'éducation nationale